

Compte rendu succinct de la réunion des délégués du personnel du mois d'octobre 2006

Le temps où les réunions des délégués du personnel se tenaient avec la conviction de pouvoir faire avancer les sujets est révolu ! Même si ces réunions ne traitaient pas toujours de problèmes majeurs, les questions du personnel y étaient abordées, avec la direction ou ses représentants. Nous parvenions non seulement à développer nos arguments mais aussi à régler certains problèmes. Voire même obtenir que la direction cède à nos revendications quand sa clairvoyance n'était pas altérée par des intérêts économiques.

Or, les temps changent et ce n'est pas toujours en bien !

Alors il est certain qu'aujourd'hui, face à des représentants de la direction (D.Marot, R. Molina) qui sont respectivement les représentants du DRS (P.Laçour) et du DRH (JC Luciani), lui même représentant du PDG (M. Laroche). ouf!!! En clair, ils ne sont que délégataires pour assister aux réunions. Les réunions des délégués du personnel perdent, ainsi de leur intérêt initial. Elles ne servent plus qu'à faire une réunion de plus, parce que la direction a une obligation légale de répondre aux questions des délégués. Et comme se plaisent parfois à nous rappeler les serviteurs de la direction, ils ne sont pas obligés de tenir cette réunion, mais peuvent se contenter de répondre par écrit. Aujourd'hui la différence paraît mince entre les deux propositions !

On oblige les élus à déposer les questions 48 heures avant la date de la réunion afin que la direction puisse « les traiter ». Si on se rapporte à la qualité des réponses, il est navrant de constater que nous aurions tout aussi bien pu donner les questions 5 minutes avant la réunion, cela n'aurait vraiment pas changé le résultat.

Nous sommes obligés d'entendre des représentants plus ou moins convaincus et convainquants, nous asséner un discours émanant

de la direction. Il nous est déjà servi à longueur d'année par les petites hiérarchies et les RUO. Même si ses palabres cela n'ont rien à voir avec la question posée, les phrases « passe-partout » de la direction sont répétées sans cesse.

On se prend même à imaginer que bientôt la direction déposera les questions qu'elle aimerait qu'on lui pose. Là, au moins, prendra t-elle le soin d'apporter des réponses !

L'intérêt de ces réunions se résume à pouvoir parfois débattre (souvent sans résultat) avec des interlocuteurs qui se serviront de leurs prestations pour prétendre que le « dialogue social » existe bien à SPS.

Aujourd'hui nous l'affirmons, les réunions des délégués du personnel ont été vidées de leur sens. Elles ne pourront retrouver d'intérêts que le jour ou nous aurons en face des représentants de la direction ayant un minimum de pouvoir et d'autonomie pour régler des problèmes souvent faciles à résoudre.

Lorsque nous demandons où en sont les négociations de la mutuelle, les représentants de la direction nous répondent, qu'un état des lieux et qu'une analyse des diverses garanties est en cours. Ce serait avec la mutualité française... Assez minimaliste comme réponse on ne peut faire plus bref sur un sujet aussi important !!!!!

Pour les problèmes de sous-traitance, on nous renvoie au CE. Concernant le délit de marchandage, RT nous donne l'article de loi qui régit les règles (L 125-1) et répond qu'il est de la responsabilité des chargés d'affaire de s'assurer de son application. Encore une fois la direction fuit ses responsabilités (elle est seule responsable devant la loi). Elle voudrait se disculper en reportant sa responsabilité sur le dos des salariés abusés.

Bien qu'en réunion nous lui affirmons que les règles sont bafouées tous les jours, la direction se retranche sur l'interprétation des textes de loi

que ferait un juge devant un tribunal.

Il est clair pourtant que si la loi sur le délit de marchandage n'était pas transgressée tous les jours, on ne pourrait pas fonctionner à SPS. Tout le monde semble au courant de cette situation sauf a priori la direction !!!!

Et pour ce qui est des embauches de précaires occupants des postes pérennes, la réponse ne varie pas : NON !!! de plus il n'est pas question de mettre un frein à la sous-traitance selon la direction

Nous avons demandé un bilan des suivis des précaires après leur départ de la société. Là encore, RT n'a pas le temps de nous faire un bilan et balaye la question en répondant que l'aide à la recherche d'emploi sur le groupe Safran est déjà bien !!!

Tout de même, après toutes ces largesses ! ils ne vont quand même pas se plaindre les précaires envoyés à l'ANPE!
Quel cynisme !

Polymatic bat 500:

Nous sommes intervenus pour dénoncer la non conformité du système d'aspiration. En

effet, à chaque utilisation de cette perceuse, il y a des particules de carbone qui se diffusent dans l'atelier. La direction a refusé de prendre en compte notre demande d'arrêt de cette machine jusqu'à sa mise en conformité.

Par conséquent, nous allons demander l'intervention du CHSCT et du médecin. Ils devront se positionner sur l'application du droit de retrait du poste de travail se trouvant à proximité de la Polymatic.

Nous condamnons l'irresponsabilité de la direction en matière de sécurité et nous mettrons tout en oeuvre pour qu'elle assume enfin ses obligations concernant la protection des travailleurs. A suivre...

Encore une fois SUD déplore une réunion vide. Les représentants de la direction ne cachent même plus leur désinvolture face à vos demandes. Ils sont passés maîtres dans l'art de ne pas répondre aux questions du personnel.

A l'heure du dialogue social, on ne peut constater, qu'un monologue dicté par Safran et repris localement sans les moindres interrogations



Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr